

Objet : Entrée parking CCLA Base d'aviron – Bonvent / Régularisation foncière

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NOVALAISE, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS CUCCURU. DUPERCHY. DUPRAZ FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. MALLEIN. MANTEL. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. VEUILLET. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ. MARCHAIS (Pouvoir F. DUPRAZ). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). WDOWIAK (Pouvoir C. TAVEL). WROBEL (Pouvoir F. MANTEL).

Absents : MMES MM. COUTAZ. ILBERT. VOISIN.

.....

Le Président,

Explique à l'assemblée que la CCLA a été alertée sur le fait que la voirie d'entrée - sortie depuis la route du Gojat, de son parking situé en face de la base d'aviron, était implantée sur une parcelle privée (C2923 - Commune de Novalaise), propriété de Mme Paulette SOUDIER et que la fille de cette dernière a sollicité une régularisation foncière en proposant que la zone concernée (environ 60 m²) devienne propriété de la CCLA ;

Propose dans ce contexte au conseil communautaire, d'approuver l'achat du terrain concernée au prix de 10 € / m², frais notariés à charge de la Communauté de communes ;

Invite le conseil communautaire, à délibérer sur cette proposition d'acquisition et de l'autoriser à signer l'acte notarié correspondant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle C2923, commune de Novalaise, au prix de 10€/m², vendue par Mme SOUDIER,

DIT que les frais notariés sont à la charge de la CCLA,

AUTORISE le Président à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces se rapportant à cette affaire ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

